

**MAIRIE DE
LA NEUVILLE EN HEZ**
1 Rue du 8 Mai 1945
60510 LA NEUVILLE EN HEZ
Tél. 03.44.78.95.43
Fax . 03.44.78.01.20

DÉLIBÉRATION

Le vendredi 17 juin 2011 à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mai 2011, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, Angélo VENTURINI, BAUSSART Patrick, MERMA Colette, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, LEMOINE Jean-Luc, DARBAS Fabien, LEBRUN Francis, HELIE Nadine, et DEVISSCHER Arnaud.

Etaient absents excusés :

Madame MATHIEU-DUBOURG Catherine a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR,
Madame VANDERSTICHELE Karine a donné pouvoir à Monsieur Angélo VENTURINI.

Monsieur LEMOINE Jean-Luc a été élu Secrétaire.

AVANCEMENT DE GRADE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Suite à l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de L'Oise rendu le 29 mars 2011 et Considérant que l'agent en tant qu'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe remplit les conditions, afin de bénéficier de l'avancement de grade en tant que qu'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

à raison de 35 h à compter du 12 Décembre 2011

Cette délibération annule et remplace celle du 17 mai 2011.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**AVANCEMENT DE GRADE :
REDACTEUR PRINCIPAL**

Suite à l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de L'Oise rendu le 27 mai 2011 et Considérant que l'agent en tant que Rédacteur remplit les conditions, afin de bénéficier de l'avancement de grade en tant que Rédacteur Principal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur Principal à raison de 35 h **à compter du 12 Février 2011** (selon avis CAP).

Cette délibération annule et remplace celle du 17 mai 2011.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.